



Retraction cour minerve arnarque de leur cours

Par **Coconuts8**, le **28/11/2017 à 15:32**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Je veux me rétracter j'envoie deux recommander
Pour le dire Et il trouve le culot qqun peu pas faut payer 30% de la formation que je ne peux pas y aller sur la tablette Pour sois disant sais pas le problème
MERCI marque de politesse [smile4]

Par **Visiteur**, le **28/11/2017 à 15:36**

Bonjour,
Qu'est-il mentionné à ce sujet, sur votre contrat ?

Par **Coconuts8**, le **28/11/2017 à 15:44**

Qu'on peut se rétracter avant 3 mois Et normale ment mn contrat commençait le 30 août 2017

Par **morobar**, le **29/11/2017 à 14:56**

BONJOUR marque de politesse[smile4]
Non votre contrat ne dit pas cela.
IL dit (en écrit) qu'on peut se rétracter dans les 3 premiers mois EN PAYANT 30 % de la scolarité.
Après les 3 mois c'est 100%.